



Orléans le 3 mai 2020,

A l'issue des audios conf des mardi 28 et jeudi 30 avril, aucun cas de maladie lié à la pandémie n'est à signaler pour la 2^{ème} semaine consécutive.

La distribution des masques par les administrations sera vraisemblablement piloté par le Ministère de l'Intérieur. Une note précisera si les administrations fourniront ou pas des masques pour les trajets domicile-travail des fonctionnaires. Les communes travaillent également sur ce point. En conséquence, rien de clair n'est décidé aujourd'hui.

La situation des effectifs en présentiel a légèrement évolué en progressant de 25% la semaine dernière à environ 28% cette semaine. Cette progression suit un flux toujours important d'appels téléphoniques des usagers, liés principalement à la campagne IR en situation confinée.

La moyenne départementale des SIP avoisine même les 30%.

Le nombre de télétravailleurs est stationnaire à 22%.

Il est constaté une saturation des centres de contacts, malgré une amélioration des « décrochés » téléphoniques entre lundi (50%) et jeudi (70%). Le renfort national (200 agents) par les services dédiés, à hauteur de 3 agents dans le Loiret a porté ses fruits. C'est une mission à la fois épuisante, téléphone non-stop pendant plusieurs heures, et pas toujours évidente. En effet, les agents concernés n'ont pas la même vision numérique que l'utilisateur, rendant l'échange « acrobatique » pour se faire comprendre !

La DG travaille sur le « co-browse » à savoir la possibilité de prendre la main à distance sur l'écran d'un contribuable.

L'évolution régulière des flux, à savoir deux fois plus de déclarations papier et de courrier Balfus (messagerie sécurisée pour les usagers) entre les deux premières semaines de la campagne, va conduire à augmenter le taux de présentiel selon le Directeur. Le taux de 40% est évoqué pour les prochains jours, sans restreindre les ASA gardes d'enfants ou personnes à risque.

Le renfort d'une vingtaine d'agents évoqué la semaine dernière, travaillant depuis leur domicile, est opérationnel depuis le 29 avril. Celui-ci devrait permettre de faciliter la rotation par brigade de demi-journée des cellules téléphoniques.

Un recensement est en cours pour consolider le nombre de ces agents en renfort.

Les règles de sécurité pour l'accès au PIGP sont rappelées pour les travailleurs à domicile.

La livraison des téléphones portables a été retardée (contre-appel ou appel pour l'accueil sur rendez-vous), mais devrait être réalisée fin de semaine prochaine.

Les échanges se sont ensuite tournés vers les perspectives du déconfinement.

M. Dalles a été très clair sur ce point : deux phases vont se présenter. La première démarre le 11 mai, la seconde prendra le relais le 3 juin.

Lors de la première phase, la situation actuelle ne devrait guère changer sur les autorisations d'absence, notamment pour les agents en garde d'enfant. Ceci, afin de permettre aux parents de pouvoir s'organiser en fonction des règles spécifiques propres à chaque établissement scolaire (sic). Un vade-mecum RH doit accompagner le contexte de cette 1^{ère} phase.

Il reste néanmoins évident, qu'une réflexion devra prendre forme à l'issue de cette 1^{ère} phase afin d'éviter des malentendus à partir du 3 juin. M. Dalles s'est engagé à ce que cette 2^{ème} phase soit nourrie par la concertation avec les représentants du personnel.

Un cadrage de la DG doit parvenir cette semaine sous couvert d'une note d'orientation. Cette circulaire devrait également préciser les modes opératoires pour l'application de la fameuse « ordonnance Dussopt ».

Un certain nombre d'organisations syndicales ont posé un recours pour s'opposer à cette ordonnance détestable. Celle-ci, en effet, méprise littéralement l'abnégation professionnelle des agents.

A partir du 11 mai, même si un certain nombre de collègues sont susceptibles de revenir sur site, le télétravail sera maintenu à un niveau important afin de respecter les règles de distanciation. L'accueil physique n'est toujours pas prévu au programme des « festivités ».

Un plan de reprise d'activité (PRA) est en cours d'élaboration avec l'encadrement. Il définira prochainement les ajustements en termes de montée en puissance des effectifs présents en adaptation avec le déroulement de la campagne IR.

Le PRA de la DRFIP est spécifique, et ne dépend donc pas des autres administrations de la cité Coligny.

Une boussole nationale (terme repris à plusieurs reprises par le Directeur) indiquera les orientations en termes de gestion du personnel et de configuration des services durant cette période.

Il est rappelé que les situations individuelles seront étudiées, et nous invitons les collègues à nous interroger s'ils se sentent concernés par cette reprise au travail sur site.

On peut néanmoins rester perplexe sur la fermeture du restaurant de l'Agraco, qui réfléchit en ce moment à la délivrance de plateaux repas froids, mais sans certitude à ce stade.

Le Directeur est en contact avec le Secrétariat afin de connaître les perspectives précises.

Le restaurant de la rue des Anglaises, près de la Mairie, reprendra du service à compter du 11 mai, mais uniquement en plats froids à emporter.

Ce déconfinement progressif, basé sur une cartographie avec des départements verts ou rouges suivant leur situation à l'égard de la contamination. La carte du 7 mai indiquera si le déconfinement a bien lieu le 11 mai dans certaines régions.

Le Loiret étant aujourd'hui dans la zone intermédiaire, verra le 7 mai s'il plonge dans le vert ou le rouge, à l'image des paliers de décompression (sic).

L'arrivée des stagiaires inspecteurs est décalée au 8 juin. Leur date de début de stage probatoire est reportée au 1er septembre

Seuls les contrôleurs arriveront le 18 mai.

Le Fonds de solidarité à destination des entreprises en grande difficulté a très bien fonctionné au titre du mois de mars. Plus d'un milliard au niveau national a été payé aux multiples bénéficiaires. 7000 entreprises dans le Loiret ont ainsi perçu la somme de 1500 euros. Le volet 2 qui octroie une somme de 2000 à 5000 euros n'a pas encore décollé, compte tenu de son caractère plus restrictif et des procédures plus lourdes de validation Région/Préfecture. Le mois de mai devrait afficher des résultats plus probants sur ce volet 2.

Pour information, la loi d'urgence sanitaire a de fortes probabilités d'être promulguée avec une échéance au 24 juillet.